

Subvention comité des fêtes « carnaval »

- Validation de la convention de partenariat entre la CCPM et les communes réseaux des bibliothèques
- Programmé d'action ONF
- Sécurisation du quartier de Mieltaz
- Travaux au boulodrome
- PLU : Avis des parties prenantes
- Création poste adjoint administratif à temps complet
- Emprunt SIAEP en vue de la mise en place d'une délibération annuelle en fonction des appels d'échéance du SIAEP
- Travaux école élémentaire Aiguebelle
- Retour réunion des écoles (Aiguebelle et Randens)
- Annulation de l'achat de la parcelle cadastrée A 1030 sur la commune déléguée d'Aiguebelle
- Tarif Garderie cantine
- Location bar communal de Randens
- Questions diverses

1. Approbation du PV de séance du conseil du 14 mars 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 14 mars 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé

3. Désignation du secrétaire de séance

Lionel MELLAN est désigné secrétaire de séance

4. Subventions

Le Maire présente des demandes de subvention concernant :

Le plan d'eau des Hurtières 2000€, sans réévaluation depuis plusieurs années.

Le festival Décapadiot pour 4000€.

Comité des fêtes et Val d'Arc en fête pour le carnaval du 22 mars 2025 à hauteur de 2000€ (dont 1000€ de la CCPM).

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

5. Convention de partenariat entre la CCPM et les Communes du réseau de bibliothèque.

La décision a déjà été adoptée par le conseil municipal mais une délibération doit être prise dans les mêmes termes que la CCPM. L'adjointe chargée de la Médiathèque présente un bilan sur les adhérents à la Médiathèque.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

6. Programme d'action ONF

a / Randens

Les travaux proposés concernent l'entretien du périmètre entre les bornes 29 à 42 pour 2990€ et la plantation de mélèzes sur la parcelle 13 sur 0,15ha pour 4510€

b/Aiguebelle :

Les travaux proposés pour 2025 sont le nettoyage des renvois d'eau 4 fois dans l'année pour 4370€ et le nettoyage de la parcelle 10 (plantation l'année dernière) pour 1190€

Pour : 20

Contre : 0

Abstention :

7. Sécurisation du quartier de Miettaz

Afin de sécuriser le passage des piétons entre le carrefour RD de Bonvillaret et le quartier de la Miettaz un projet de mise en place d'un trottoir et d'une chicane a été étudié.

Suite à des discussions avec le gestionnaire de la voirie du département, le projet a évolué.

Une proposition est faite d'élargissement de la route avec un marquage de voie partagée pour piétons et une chicane pour faire ralentir la circulation

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

8. Travaux au boulodrome

Le Maire présente un projet de rénovation des toilettes extérieures du boulodrome. Par la même des travaux de rénovation du mur jouxtant le boulodrome et le domaine public est présenté car ce mur est très endommagé et menace de s'effondrer. Un devis de la société RJ Construction pour un montant de 4762€ et de la société Richard Cyril d'un montant de 1486€ sont soumis au vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

9. Travaux des écoles

Dans la continuité des années précédentes, des travaux de rénovation des écoles d'Aiguebelle est soumis au vote du conseil municipal. Cette année les salles 6 et 7 sont concernées par ces travaux. Plusieurs devis sont proposés. L'entreprise Bâti sibel 38 est retenu pour les travaux de rénovation des sols, murs et plafonds pour un montant de 43376,52€ et l'entreprise Bugnon pour la ventilation 7969,68€ et électricité 7226,8€

Pour : 20

Contre : 0

Abstention :0

10. Retour sur la réunion des écoles :

Suite au courrier du rectorat alertant la mairie sur la baisse des effectifs pour la rentrée 2026 et la probable fermeture d'une école maternelle sur le site d'Aiguebelle, la décision avait été prise d'inviter les parents d'élèves, les professeurs des écoles ainsi que le rectorat à discuter sur ce constat. Ceci afin d'échanger et de recueillir les opinions de chacun. Des bases de discussion ont été apportées par l'ensemble des participants permettant de recueillir les ressentis. Ce premier tour de table a permis d'ouvrir les débats et d'autres temps d'échanges seront mis en œuvre avant le mois de mars 2026. Sachant que les effectifs sont en forte baisse à partir de la rentrée 2026, une vraie étude va être menée sur la future organisation des écoles.

11. PLU: Avis des parties prenantes

La Mairie a reçu l'avis de plusieurs organismes concernant le projet de PLU. Des ajustements concernant le règlement vont être proposés. Le CDPENAF a invité la Mairie pour échanger sur ce projet de PLU le 19 juin. Des membres de conseil se rendront à cette invitation.

Une discussion s'ouvre au sein du conseil concernant les aménagements et concession à faire.

La Mairie va poursuivre la procédure en lançant l'enquête publique afin de recueillir les réflexions de chacun.

12. Création poste adjoint administratif à temps complet

Le poste d'adjoint administratif pour surcroît de travail de la mairie déléguée de Randens est transformé en poste permanent.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention

13. Emprunt SIAEP en vue de la mise en place d'une délibération annuelle en fonction des appels d'échéance du SIAEP

Suite à la souscription par le SIAEP d'un emprunt pour les travaux d'assainissement de Val d'Arc, la commune avait pris une délibération pour le remboursement de ce prêt à valeur du taux en vigueur. Suite à la réévaluation du taux par la banque des territoires une nouvelle délibération devra être prise chaque année en fonction du taux. Le maire demande l'accord du conseil pour prendre cette délibération.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention :0

14. Annulation de l'achat de la parcelle cadastrée A 1030 sur la commune déléguée d'Aiguebelle

La commune ayant préempté lors de la mise en vente de cette parcelle, le propriétaire nous a informé ne plus souhaiter vendre cette parcelle. Le Maire propose d'abandonner le droit de préemption.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

15. Location du bar

La commune a reçu un courrier l'informant de l'arrêt de la location du bar au 31 mai. Une demande a été reçue pour louer la cuisine en vue d'une activité événementielle pour une durée limitée. La discussion s'ouvre sur l'opportunité de cette offre.

Le Maire propose de louer temporairement la cuisine pour cette activité pour le montant de 200€.

Pour : 10

Contre : 5

Abstention : 5

16. Questions diverses

Critérium du Dauphiné, l'ensemble des postes nécessaires à l'organisation sont pourvus.

Un rappel est fait sur l'organisation.

La séance est levée à 22H00

Fait à Val d'Arc le 06 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire